



## AU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 11 février 2022 à 20h sous la présidence de monsieur Jean-Guy CHERION, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle annexe de la Mairie.

**Présents** : Messieurs CHERION, DENIS, DESVAUX, FERREIRA, REMMEAU, mesdames EDELIN, LAUDET-MARTINET, MARCHAND, MAYET, SANVOISIN

**Excusés** : Madame DERVIN (pouvoir Mme LAUDET-MARTINET), Madame DELRIEU (pouvoir M DESVAUX), Monsieur GUEULLET (pouvoir Mme SANVOISIN), Monsieur CURTON.

**Absent** : Monsieur BACOURT

**Secrétaire de séance** : Madame SANVOISIN

Le PV précédent est adopté à l'unanimité

### 1) Décisions du Maire

Suite aux délégations accordées au Maire en début de mandat, ce dernier communique au Conseil Municipal les décisions suivantes :

. Acceptation remboursement assurances Aviva 85.28 € potelet devant le café du Centre et 214.89 € pour une barrière virage rue Feuillin/place de la mairie

. Mise en place d'un bail avec Mme Cornieux/Mantel psychomotricienne au second étage de la maison de santé (temps non complet) 80 € mensuel pour 2 jours par semaine (vendredi et samedi) à compter du 15 janvier 2022.

. Mise en place d'un bail avec M Gonthier Kinésithérapeute au rez-de-chaussée de la maison de Santé, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 pour un montant de 180 € mensuel.

### 2) Demande de subventions

- Voirie : Le Conseil Municipal valide un ensemble de devis d'un montant de 100 020 € HT avec le syndicat de voirie d'Ygrande pour 2022 et 2023 et sollicite une demande de subvention auprès du Département de l'Allier à hauteur de 30%.

- Ateliers Municipaux : La municipalité valide un estimatif de changement des portes roulantes de 13 931 € HT et sollicite une aide du département dans le cadre de la solidarité à hauteur de 5000 €.

- Ecole : La municipalité valide un estimatif de 10 866.75 € HT concernant la mise en place d'un enduit sur le mur rue des Essanyiers et la rénovation de la réserve située au rez-de-chaussée. Une demande de subvention est faite au niveau de l'Etat pour de la DETR à hauteur de 35 %.

- Aménagements d'espaces publics : Le Maire rappelle le projet majeur de l'année 2022, il s'agit du jardin public-aire de jeux ainsi qu'une nouvelle entrée pour l'école. Ce projet est estimé à 184 059.80 € HT. En complément à ce projet un estimatif d'un nouvelle aménagement de la Place Iris Raquin a été réalisé pour un coût de 115 000 € HT avec un objectif de sécurisation de l'espace école-jeunesse tout en étant le plus fonctionnel possible. Des demandes de subventions sont faites auprès de l'Etat au titre de la DETR (35% sur l'aire de jeux et 45 % sur l'aménagement de la Place Iris Raquin) ainsi qu'auprès du département de l'Allier à hauteur de 30%.

### **3) Lotissement des Vignes : Nouvelle Convention avec Assemblia**

Monsieur le Maire rappelle que 2 nouvelles acquisitions sont en cours au lotissement des Vignes et qu'il ne reste plus qu'un lot à vendre. Suite à une rencontre avec Assemblia le gestionnaire du lotissement, le Conseil Municipal décide de renouveler la concession jusqu'au 31 décembre 2022.

### **4) Cimetière**

Le Conseil Municipal rappelle les tarifs de concessions sur la commune de Saint-Menoux :

30 ans : 120 €

15 ans : 75 €

L'Assemblée décide de créer un tarif extérieur de 240 € pour 30 ans pour les personnes ayant effectivement habités la commune au moins 5 ans. Le règlement du cimetière est lui aussi modifié en ce sens avec une limite annuelle de 2 places maximum.

### **5) Décision budgétaire**

Le Conseil Municipal décide la création d'une ligne budgétaire de 5 000 € au niveau de l'opération 144 « achat de matériel » pour l'année 2022.

### **6) Communauté de Communes**

Le Maire rappelle le passage de la crèche communale en crèche communautaire en 2016. Le Conseil Municipal prend une délibération technique permettant la facturation des charges courantes dues au propriétaire.

## **7) Numérotation des habitations des Lieux-dits**

Une commission travaille actuellement à numérotter les habitations des lieux-dits dans le but de faciliter la vie des administrés (livraison, correspondance...) et surtout ceux des services de secours d'urgence. Depuis le début d'année une base d'adresse locale existe et permet aux communes de gérer leurs adresses sur un seul support avec envoi à tous les opérateurs (téléphonie, Poste, INSEE, GPS etc...).

### **Divers**

- Les élections présidentielles se dérouleront les 10 et 24 avril prochain, les législatives les 12 et 19 juin. Date limite pour inscription sur les listes électorales le 4 mars.
- Championnat de France de Shoggi (jeu d'échecs Japonais) les 16 et 17 avril à Saint-Menoux.

**Fin à 22h10**